



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, le DOUZE AVRIL à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, LAURENT Martine, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : BERTRAND Isabelle, COZETTE Laëticia, LEMAIRE Christiane, MARTINET Nicolas, CHAILLOUX Marie-Laure.

Absents : BITON Kevin, GAUCHER Claude, BROUSSIN Patricia

Mme Séverine DELSARTE a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
7 avril 2023	
Date d'affichage	
7 avril 2023	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	11
Votants	16

Objet : VOTE DES SUBVENTIONS 2023 – Aux associations et organismes publics et assimilés

Monsieur le Maire dépose devant le Conseil Municipal l'état des subventions à attribuer en 2023 tel qu'il a été arrêté par la Commission des Finances lors de sa réunion du 30 mars 2023 et donne lecture du compte-rendu de cette réunion.

Il donne toutes les précisions sur les demandes formulées tant par les associations locales que par certains organismes extra-locaux, et demande l'avis du Conseil sur ces demandes.

Après examen des demandes et propositions présentées, LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- ↳ De suivre l'avis de la Commission des Finances du 30 mars 2023,
- ↳ Arrête, en conséquence, le montant des subventions à verser aux associations et organismes publics, comme indiqué sur les états ci-annexés.

Les dépenses correspondantes sont prévues aux comptes 657361, 657362, et 6574 du Budget Primitif 2023.

La secrétaire de séance,

Séverine Delsarte

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Jacky HECQUET

BEAULIEU SUR LOIRE



10 place de l'Eglise
45630

☎ 02.38.35.80.48
✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS ET ASSIMILÉS 2023

1 . SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS	Décision du Conseil Municipal
ACPG/CTAM (Asso. Locale Anciens Combattants)	100 €
AMICALE DES POMPIERS	600 €
AMIS DE BEAULIEU	800 €
Amis de BEAULIEU - Maison du Terroir et d'Animations	550 €
ARTS ET LOISIRS BELLOCÉENS	700 €
BONNY BEAULIEU FOOTBALL CLUB	2 900 €
BONNY BEAULIEU FOOTBALL CLUB Subvention exceptionnelle - éducateur	1 136 €
BONNY BEAULIEU FOOTBALL CLUB Subvention exceptionnelle - participation transport	2 500 €
CHASSE	450 €
COMITÉ DES FÊTES	2 000 €
COMITÉ DES FÊTES - Subvention exceptionnelle Concert Reynald HALLET	1 500 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	300 €
DE LA LOIRE AU DEUX BALÉ	0 €
FAMILLES RURALES DE BEAULIEU	30 000 €
FANFARE DE BEAULIEU	8 000 €
FANFARE DE BEAULIEU Subvention exceptionnelle	2 000 €
GYM BELLOCÉENNE	300 €
LA RAQUETTE BELLOCEENNE	1 500 €
LA RAQUETTE BELLOCEENNE Subvention exceptionnelle	500 €
LES PÊCHEURS BELLOCÉENS	750 €
LIRE A BEAULIEU	840 €
ORDI DE BEAULIEU	800 €
UNRPA	1 100 €
TOTAL (1) :	59 326 €

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTRA-LOCALES

ASSOCIATIONS	Décision du Conseil Municipal
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS GIEN	500 €
TOTAL (2) :	500 €
TOTAL (1)+(2) :	59 826 €

3. SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS ET ASSIMILÉS

ASSOCIATIONS	Décision du Conseil Municipal
CCAS	15 000 €
TOTAL (3) :	15 000 €
TOTAL GÉNÉRAL (1) + (2) + (3) :	74 826 €